

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019
N°83/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SEPT OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : S. KOENIG à D. MANTONNIER, E. DUCES à T. PROCACCI, F. MILET à M. SELVE, B. ZANNI à S. CHABANY

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE LA LIGNE
GRENOBLE- GAP**

Le maire informe le conseil de la motion des élus de la majorité de Briançon "avenir de la desserte ferroviaire des Hautes alpes" ; il informe le conseil du vote unanime de la délibération n°6 du Conseil métropolitain du 05 juillet 2019 "Ligne ferroviaire des Alpes".

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Champ-sur-Drac a délibéré pour le maintien et le développement de la ligne Grenoble Gap en 2008, en 2011 et en 2016.

Il rappelle que lors du vote concernant le PDU 2030, le Conseil a demandé la création de haltes ferroviaires à Champ-sur-Drac, et la création sur la ligne existante d'une relation de tram ou de tram-train donnant un accès rapide à la future gare multimodale de Pont de Claix. Il rappelle la volonté de la Metropole de créer un RER au niveau du bassin grenoblois avec un cadencement à 30 minutes sur la relation Grenoble-Clelles.

Le Maire propose au Conseil de soutenir la Motion des élus de Briançon demandant notamment :

- aux Régions Provence-Alpes-Côte-D'azur et Auvergne-Rhône-Alpes de s'engager également à prendre leur part dans le financement des travaux d'urgence de l'axe Grenoble - Veynes.
- à la direction régionale de SNCF Réseau de faciliter les démarches afin de permettre le lancement prochain des travaux et écarter ainsi tout risque de suspension de la ligne Grenoble – Veynes – Gap à l'horizon de décembre 2020.

Et de soutenir la délibération n°6 du 05 juillet 2019 de la Metropole:

- qui confirme son engagement en faveur de la préservation de la ligne Grenoble-Gap et de l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise,
- qui décide de participer aux opérations qui concourent à cette amélioration, et demande que le calendrier des travaux soit défini en évitant toute suspension d'exploitation de la ligne Grenoble-Gap.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

REAFFIRME la nécessité de maintenir et de développer la ligne ferroviaire Grenoble-Gap.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 octobre 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

